



COMPTE-RENDU DE LA CAPL D'AFFECTATION DES INSPECTEURS DES FINANCES PUBLIQUES AU 01/09/2015

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUS CGT

Les élus CGT dénoncent :

- 1/ l'attaque en règle contre les droits et garanties des agents qui s'inscrit dans la démarche stratégique ;
- 2/ le retard dans la transmission des documents préparatoires à la tenue de la CAPL, retard faisant suite à celui déjà subi par les représentants du personnel pour la CAPL des appels de notation ;
- 3/ Le système généralisé des détachements faisant que, assez rapidement, ni les organisation syndicales, ni le service des ressources humaines ne savent où sont réellement affecté les agents.
- 4/ l'opacité du TAGERFIP 2015 vis-à-vis de celui de 2014 où un certain nombre d'agents titulaires disparaissent d'une année sur l'autre : Brigade d'Evaluation Domaniale, Huissiers.
- 5/ La manière ubuesque utilisée par la Direction concernant l'implantation du service du PRS de Boulogne sur NANTERRE Tivoli. Ce transfert d'un seul service a des conséquences catastrophiques sur pas moins de six autres services (BCR et cinq BVG). Nous signalons également qu'aucune information préalable dans un délai raisonnable n'a été donnée, ni aux agents concernés, ni à leur chef de service.

Cet état de fait général (création, restructuration, et déplacements de service) augmenté par les suppressions d'emplois traduit la volonté de faire sauter les règles d'affectation.

En clair, il s'agit d'imposer la mobilité forcée aux agents, d'une résidence à l'autre, d'une administration à l'autre en fonction des objectifs fixés dans le cadre de la modernisation de l'action publique (MAP) et de l'acte III de la décentralisation.

Tout cela rend extrêmement difficile le travail des élus et la défense des droits des agents. Les élus CGT demandent à la direction de prendre toutes les dispositions pour qu'à l'avenir les documents (incluant les affectations ALD et direction) soient enfin communiqués dans le respect du délai de huit jours.

Enfin, nous demandons que le projet de mouvement local soit publié sur Ulysse 92 afin d'offrir une garantie supplémentaire aux agents .

Les collègues sont classés en fonction de l'ancienneté administrative, les collègues sortant de l'ENFIP étant interclassés en fonction d'une ancienneté administrative recalculée.

En cas d'égalité, il est fait usage du numéro d'ancienneté figurant dans AGORA pour départager les collègues qui demandent un même poste.

Analyse des mouvements :

921 Hauts de Seine Nord :

- 63 départs
- 70 arrivées, 26 mouvements internes au département liés aux restructurations, déménagement de la 7^{ème} BDV et création des PCR

922 Hauts de Seine Sud :

- 38 départs
- 46 arrivées, 26 mouvements internes au département liés aux restructurations, déménagement de la 2^{ème} BDV et création des PCR

A l'issue du mouvement, tous les postes vacants n'ont pas été pourvus sur tout le département tels les services de contrôle des professionnels de Boulogne, Issy, Sèvres, Sceaux, Nanterre, Asnières et Levallois.

Les services de contrôle sont déficitaires de 19 postes sur l'ensemble du département.

Il subsiste cependant un surnombre de 27 agents bénéficiant principalement aux structures de Directions (+12,2 à Vanves et +10 à Nanterre)

Concernant la brigade d'évaluation domaniale : une structure spécifique a été créée au niveau national sous l'appellation Brigade Eval DOM alors qu'au paravent les emplois étaient répertoriés Direction.

La Direction Générale a quantifié les besoins d'emploi à 8 cadres A au tableau général des emplois. La CGT réaffirme que cette brigade a un réel besoin d'emploi de 14 postes minimum de cadre A (situation réelle en 2013).

La direction a reconnu ce fait en affectant 5 ALD supplémentaires mais ce service officiellement en sureffectif est en réalité en sous effectif par rapport aux besoins réels.

Concernant le déménagement de la 7^{ème} brigade de vérification de Nanterre à Suresnes, nous avons fait acter par la direction que les collègues détachés à la 7^{ème} brigade rejoindront leur brigade d'affectation au 01/09/2016.

Concernant les Huissiers du 92, ils étaient au nombre de 21 au TAGERFIP en 2014, cette année, le TAGERFIP annonce un nombre de 13 emplois d'huissiers (14 emplois occupés).

La direction explique qu'il n'y a pas eu suppressions d'emplois mais simplement un gel qui perdurait depuis des années a été enfin régularisé et ces emplois ont été transférés vers d'autres directions.

Nous vérifierons cette information auprès de nos élus nationaux.

Vote : *Pour* : parité administrative ; : *Contre* : CGT et Solidaires ;

Nous avons donné une explication de vote .

Les Elus CGT ont voté contre pour tenir compte à la fois :

- Du maintien des suppressions d'emplois de façon indirecte, en ne pourvoyant pas totalement les structures dans les CFIP et compte tenu du contexte global des suppressions d'emplois .
- De l'ensemble des détachements sur la direction créant une opacité et une confusion sur le mouvement.

Les élus CGT Finances Publiques 92 / Brigitte COGNET , 15^{ème} BDV Sèvres ; Pierre-Jean BERTHOUMIEUX, 12^{ème} BDV Nanterre, Julie FAUVEL (experte) PCE Boulogne Billancourt